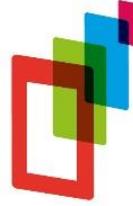


TOULOUSE
CAPITOLE
Publications



« Toulouse Capitole Publications » est l'archive institutionnelle de
l'Université Toulouse 1 Capitole.

NOTION D'ACCIDENT DE SERVICE ET CONGE AFFERENT

MATHIEU TOUZEIL-DIVINA

Référence de publication : Touzeil-Divina, Mathieu (2014) [CE, 31 mars 2014, DEPARTEMENT DE LA SOMME \(368898\) : « Notion d'accident de service et congé afférent »](#). La Semaine Juridique. Administrations et collectivités territoriales (JCP A) (15).

Pour toute question sur Toulouse Capitole Publications,
contacter portail-publi@ut-capitole.fr

NOTION D'ACCIDENT DE SERVICE ET CONGE AFFERENT

CE, 31 mars 2014, n° 368898, Département de la Somme : JurisData n° 2014-006629

L'exceptionnelle soprano dramatique Jessye Norman, malgré plusieurs empêchements, a presque toujours assuré ses concerts lyriques mais tout le monde n'a pas sa capacité exceptionnelle ce que vient rappeler le présent arrêt rendu sur rapport du Conseiller d'État Klarsfeld. En l'occurrence une adjointe technique territoriale d'un collègue a chuté dans le réfectoire de son établissement où elle prenait sa pause et son déjeuner. N'y voyant pas un accident de service, son employeur l'a placée en congé de maladie ordinaire et non en congé de maladie suite à « *un accident survenu dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions* » ce qui aurait entraîné pour conséquence, au titre de l'article 57 de la loi statutaire du 26 janvier 1984, une intégralité de traitement versée à l'agent pendant sa convalescence. Or, rappelle le Conseil d'État, l'accident de service est également matérialisé « *au cours d'une activité qui constitue le prolongement* » dudit service. En l'espèce, ajoute-t-il, le tribunal administratif d'Amiens n'a pas commis d'erreur de droit ni inexactement qualifié les faits en considérant que « *l'accident s'était produit dans un lieu assimilé (sic) à un lieu de travail et pendant une activité assimilée (re sic) au service* ». Désormais, les agents publics savent donc que déjeuner au réfectoire est assimilé à leurs fonctions mêmes. Voilà qui en réjouira plus d'un.